

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire enregistrée, tenue le mardi 20 février 2018 à compter de 19 : 30 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin- Payet.

Sont présents, madame la Mairesse, Chantal Denis, ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Patricia Bégin, Ghislaine Massé, Robert Mayrand, Harry Gow, Pierre Lauzon et Bernard Archambault, tous, formant quorum sous la présidence de la Mairesse.

Est également présent, le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Aubert Gallant.

• **Ouverture de la séance**

La Mairesse souhaite la bienvenue et elle rappelle que les séances publiques du Conseil municipal sont enregistrées et elle ouvre la séance ordinaire à 19:30 heures.

* * * * *

1/ Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2018-02-20

Il est proposé par M. Robert Mayrand, appuyé par Mme. Patricia Bégin et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que proposé

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET CITOYENS

DURÉE 15 MINUTES

* * * * *

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal

Rapport mensuel de la Mairesse

Madame la Mairesse fait rapport des rencontres, échanges, courriers reçus au cours de la période suivant le dernier Conseil municipal.

Correspondance :

- Ristourne de la MMQ 2017 (996.00\$)
- Programme PAIR : invitation à ceux qui ressentent le besoin de ce service.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2018

Participations :

- Rencontre du Ministère de la sécurité publique à Saint-Denis-sur-Richelieu concernant les glissements de terrains le 22 février prochain

Rencontres :

- Monsieur Simon Jolin-Barrette député provincial à notre bureau le 24 janvier dernier
- Le 12 février, à Saint-Constant, pour les élus de MRC et municipaux de la Montérégie, avec les ministres Martin Coiteux et Lucie Charlebois. Thème : les priorités régionales

Invitation :

- L'Essentiel : le 4 mars Journée internationale des femmes

RÉSOLUTION 2018-02-21

Il est proposé par Mme Chantal Denis, appuyé par, M. Bernard Archambault et résolu :

Que le Conseil municipal approuve les comptes payés et à payer présentés ce 20 février 2018 avec dispense de lecture de la liste au montant total de **109 670.68** au 31 janvier 2018.

(Note aux lecteurs : *seuls les comptes au montant de 500 \$ et plus sont lus et expliqués par la Mairesse*).

Description	Montants
Factures à payer présentées au 31 janvier 2018	70 620.76\$
Factures payées au 31 janvier 2018	39 049.92\$
Total au 31 janvier 2018	109 670.68\$

Adoptée à l'unanimité

2.3 GREFFE

RÉSOLUTION 2018-02-22

Nomination d'un Maire suppléant

Il est proposé par M. Pierre Lauzon, appuyé par Mme Ghislaine Massé, et résolu :

Que le Conseil municipal désigne et nomme monsieur Bernard Archambault :

Maire suppléant de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, pour les mois du 1 mars au 30 juin 2018 inclusivement, pour agir en l'absence ou en l'incapacité d'agir de la Mairesse.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2018

RÉSOLUTION 2018-02-23

Procès-verbal séance ordinaire du 16 janvier 2018

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2018 a été distribuée électroniquement aux membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par Mme Chantal Denis, appuyé par M. Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2018

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-02-24

Procès-verbal séance extraordinaire du budget du 16 janvier 2018

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire portant sur le budget 2018 et le Programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 tenue le 16 janvier 2018 a été distribuée électroniquement aux membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Lauzon, appuyé par M. Harry Gow, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire portant sur le budget et le Programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 tenue le 16 janvier 2018

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-02-25

Procès-verbal séance extraordinaire concernant l'adoption du règlement de taxation du 18 janvier 2018

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire sur l'adoption du Règlement 2018-01 concernant la taxation, les compensations et la tarification pour l'année 2018 tenue le 18 janvier 2018 a été distribuée électroniquement aux membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par M. Bernard Archambault, appuyé par M. Robert Mayrand, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire portant sur l'adoption du Règlement 2018-01 concernant la taxation, les compensations et la tarification pour l'année 2018 tenue le 18 janvier 2018

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2018

RÉSOLUTION 2018-02-26

Dépenses incompressibles 2018

Il est proposé par Mme Patricia Bégin , appuyé par Mme. Ghislaine Massé , et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le directeur général et la technicienne comptable à effectuer les déboursés nécessaires concernant les dépenses incompressibles de l'année 2018, le tout telles que les dispositions du règlement n° 2006-004 en matière de contrôle et de suivi budgétaire.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-02-27

Services de l'archiviste régionale en 2018

Il est proposé par M. Harry Gow, appuyé par M. Bernard Archambault , et résolu :

Que Le Conseil municipal approuve les dépenses d'un maximum de **6,000\$** pour les travaux de l'archiviste régionale de la MRC de la Vallée-du-Richelieu pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-02-28

Procédures 2018 Immeubles susceptibles de vente pour non paiement des taxes

Il est proposé par Mme. Patricia Bégin, appuyé par M. Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise l'inscription sur la liste 2018 de vente 2018 d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales, tous immeubles dont les propriétaires sont en défaut de paiement des taxes municipales et assimilables à celles-ci au montant totalisant 500 \$ et plus, intérêts, pénalités et frais en sus de l'année 2017 et 500 \$ et moins d'année (s) précédente (s) s'il y a lieu, plus les intérêts, pénalités et frais;

Que ledit Conseil municipal autorise également, en vertu de l'article 252 de la *Loi sur la Fiscalité municipale*, l'ajout du montant des taxes municipales et assimilables à celles-ci facturées pour l'année 2018, si lesdits arrérages de taxes 2017 et avant n'ont pas été payés en argent comptant, débit Interac, carte de crédit ou par chèque certifié ou traite bancaire libellé au nom de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu au Bureau municipal du 1060, rue du Moulin-Payet, au plus tard à 16h00, le mercredi 15 mars 2017 et il en est de même pour les propriétaires qui paieront électroniquement via ACCÈS D;

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu mandate et délègue, le cas échéant, la directeur général et secrétaire-trésorier, l'adjointe à la direction générale ou à la technicienne comptable à ladite vente pour non-paiement des taxes prévue le 14 juin 2018 et l'autorise à enchérir et acquérir lesdits immeubles du territoire de ladite Municipalité pour un montant ne dépassant pas le montant des taxes

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2018

municipales et assimilables à celles-ci, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toutes créances prioritaires ou hypothécaires d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales plus tous autres montants inscrits en arrérages pour cet immeuble mis en vente le jeudi 14 juin 2018

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-02-29

Programme d'investissements TECQ 2014-2018

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale au montant de **816 217,00\$** qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

En conséquence, il est proposé par M. Bernard Archambault, appuyé par M. Robert Mayrand, et résolu :

Que : • la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires

de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le

décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses pour un montant total de **816,333.00\$**

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-02-30

**Contrat de service d'une firme de Génie
mandat TECQ 2018 rues Denis et Mgr Gravel**

Attendu que la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu n'a pas encore révisé son Règlement de gestion contractuelle en vertu de la Loi PL-122

Attendu que dans les circonstances il est prévu de continuer d'utiliser les règles d'attribution des contrats présentement applicables,

Attendu que le « Régime général concernant l'octroi de contrats municipaux » révisé le 8 novembre 2011 prévoit pour les contrats de services professionnels, l'invitation d'au moins deux (2) firmes pour les contrats allant de **25,000.00\$ à 99,999.99\$**

Attendu que la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a procédé à un processus de soumissions sur invitations pour les travaux de génie et de surveillance de travaux pour les rues Denis et Monseigneur Gravel auprès de trois (3) firmes d'ingénierie. Le tout dans le cadre du programme TECQ financé entièrement par les gouvernements provincial et fédéral.

Attendu que nous avons reçu trois (3) soumissions tout à fait conformes

Attendu que ces trois (3) soumissions ont fait l'objet du système d'évaluation et de pondération des offres en deux étapes conformément aux obligations pour ce type de contrat faisant l'objet d'une mise en concurrence.

Il est proposé par M. Bernard Archambault , appuyé par M. Harry Gow et résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu accorde ledit contrat à la firme Comeau Experts-Conseils pour une somme de 36,600\$ taxes applicables en sus et que le conseil désigne le directeur général à signer ce contrat

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-02-31

Subvention Maisons des Patriotes

Attendu que la Maison des Patriotes située à Saint-Denis-sur-Richelieu transmet depuis près de 30 ans l'histoire des Patriotes dans son ensemble

Attendu que des citoyens de Saint-Antoine-sur-Richelieu furent de vaillants Patriotes à l'époque des événements de 1837-1838 et à l'origine de notre identité historique

Attendu que la Maison des Patriotes est un important acteur historique et touristique pour la région dans son ensemble

Attendu que suite à des coupures de budget du ministère de la Culture du Québec, la Maisons des Patriotes est en intense période de financement et d'appuis auprès des différents acteurs régionaux incluant les municipalités.

Il est proposé par M. Robert Mayrand , appuyé par M. Pierre Lauzon et résolu

Que le Conseil municipal accorde une subvention de **750.00\$** à titre de bienfaiteur et offre un appui écrit à la Campagne de financement et à la Maison des Patriotes

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

2.4 RÈGLEMENT

2.5 AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

Pour adoption du Règlement n° 2018-02 Facturation pour les travaux d'entretien du cours d'eau Des Aulnaies et sa branche 1 réalisés par la MRC de La Vallée du Richelieu

Je, Bernard Archambault, Conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, avis de motion à l'effet que je présenterai pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement intitulé : règlement n° 2018-02 décrétant la facturation **pour les travaux du cours d'eau Des Aulnaies et sa branche 1** réalisés par la MRC de La Vallée du Richelieu.

Conformément à l'Article 445 du Code municipal du Québec, une copie dudit projet de règlement a été transmise aux Membres du Conseil municipal le 15 février 2018.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 21 février 2018.

* * * * *

AVIS DE MOTION

Pour adoption du Règlement n° 2018-03 Facturation pour les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau fossé Ménard réalisés par la MRC de Marguerite-D'Youville

Je, Bernard Archambault, Conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, avis de motion à l'effet que je présenterai pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement intitulé : règlement n° 2018-03 décrétant la facturation **pour les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau fossé Ménard** réalisés par la MRC de Marguerite-D'Youville.

Conformément à l'Article 445 du Code municipal du Québec, une copie dudit projet de règlement a été transmise aux Membres du Conseil municipal le 15 février 2018.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 21 février 2018.

AVIS DE MOTION

Je, Patricia Bégin, conseillère, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code Municipal du Québec, à l'effet que le conseil présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement intitulé Règlement n° 2018-04 relatif: **AU COMITÉ CONSULTATIF À LA VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE**

Conformément à l'Article 445 du Code municipal du Québec, une copie dudit projet de règlement a été transmise aux Membres du Conseil municipal le 15 février 2018

2.6 GESTION DU PERSONNEL

RÉSOLUTION 2018-02-32

Démission de monsieur Romain Schwitzer

Considérant que monsieur Romain Schwitzer a remis sa démission comme inspecteur adjoint au service de l'urbanisme pour la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu ;

Considérant que monsieur Romain Schwitzer a quitté son emploi pour la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par M. Bernard Archambault , appuyé par M. Robert Mayrand , et résolu :

Que le Conseil municipal accepte la démission de monsieur Romain Schwitzer du service de l'urbanisme de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-02-33

Appel de candidature pour un poste d'inspecteur adjoint au Service de l'Urbanisme

Il est proposé par M. Robert Mayrand appuyé par M. Bernard Archambault , et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le directeur général à procéder à un appel de candidature pour combler le poste d'inspecteur adjoint (e) au Service de l'Urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-02-34

Démission au poste d'assistant directeur des incendies de monsieur Alain Fredette et nomination de celui-ci au poste de lieutenant

Considérant la démission de monsieur Alain Fredette effective au 1 mars 2018

Considérant que monsieur Alain Fredette a accepté un poste de lieutenant

Il est proposé par Mme. Ghislaine Massé, appuyé par M. Bernard Archambault , et résolu :

Que le Conseil municipal nomme monsieur Alain Fradette au poste de lieutenant du service des incendies de la municipalité de Saint-Antoine sur Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-02-35

Nomination d'un assistant directeur service des incendies

Considérant la démission de monsieur Alain Fredette au poste d'assistant directeur du service des incendies à compter 1 mars 2018.

Considérant les dix années de service et l'excellent travail de monsieur Luc Samson à titre de capitaine

Considérant le professionnalisme dont monsieur Luc Samson a fait preuve à ce jour et la reconnaissance de ses pairs au service des incendies

Il est proposé par Mme Chantal Denis appuyé par Mme Ghislaine Massé ,et résolu :

Que le conseil municipal nomme monsieur Luc Samson au poste d'assistant-directeur du service des incendies de Saint-Antoine-sur-Richelieu. Cette nomination sera effective à compter du 1 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-02-36

Fin de la période de probation de monsieur Aubert Gallant

Considérant que monsieur Aubert Gallant a débuté sa période de travail le 7 août 2017

Considérant que monsieur Aubert Gallant a terminé la période de probation de 6 mois prévue à son contrat d'embauche

Considérant que le Conseil municipal est satisfait des services de monsieur Gallant

Il est proposé par M. Bernard Archambault, appuyé par M. Pierre Lauzon et résolu :

Que le Conseil municipal confirme l'embauche sur une base permanente de monsieur Aubert Gallant au poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu à compter au 7 février 2018, et ce, selon les conditions entendues entre les parties.

Que le Conseil municipal autorise la mairesse madame Chantal Denis à la signature du contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité

3. SÉCURITÉ INCENDIE,

3.1 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

Madame Ghislaine Massé fait lecture du rapport mensuel

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2018

RÉSOLUTION 2018-02-37

Autorisation de dépenses

Il est proposé par Mme Ghislaine Massé, appuyé par M. Bernard Archambault , et résolu ;

Que le conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé à **5200.00 \$** taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

ITEM	DESCRIPTION DE L'ACHAT PRÉVU	CODE BGT	MONTANT
1	5 Radios portatifs	22017-529	4 200.00 \$
2	Fourniture de premier soins	22018-691	1 000.00 \$
	TOTAL		5 200.00 \$

Adoptée à l'unanimité

3.2 SÉCURITÉ CIVILE

RÉSOLUTION 2018-02-38

Comité d'une organisation municipale de la Sécurité civile
Modification liste des responsables

Considérant la résolution n° 2016-07-219 du Conseil municipal relative à la formation d'un Comité d'une organisation municipale de la Sécurité civile (OMSC);

Considérant **que** certaines modifications doivent être apportées pour les personnes responsables;

En conséquence, il est proposé par Mme. Ghislaine Massé ,appuyé par M. Pierre Lauzon et résolu:

Que le comité soit modifié

Maire	Chantal Denis	Mairesse
Coordonnateur municipal de Sécurité civile		
Coordonnateur de site désigné1 :	Aubert Gallant	Directeur général
<input type="checkbox"/> pour le volet incendie	Mathieu Lachance	Directeur du service incendie
<input type="checkbox"/> pour le volet sécurité publique	Mathieu Lachance	Directeur du service incendie
<input type="checkbox"/> pour le volet travaux publics	Valérie Gille	Directrice des Travaux publics et de l'Urbanisme
Responsable de l'administration	Aubert Gallant	Directeur général
Responsable des communications	Chantal Denis	Mairesse
Responsable des services aux sinistrés	Linda Normandeau	Adjointe direction générale

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2018

Responsable de la sécurité des personnes	Mathieu Lachance	Directeur du service incendie
Responsable de la sécurité incendie	Mathieu Lachance	Directeur du service incendie
Responsable des services techniques	Valérie Gille	<input type="checkbox"/> Directrice des Travaux publics et de l'Urbanisme
Responsable des transports	Stéphane Vaillancourt	Journalier

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le Plan municipal de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Adoptée à l'unanimité

3.3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4 TRAVAUX PUBLICS

4.1 Gestion des édifices municipaux

L'Élu responsable du dossier, M. Pierre Lauzon, fait rapport verbal

4.2 Transport – Voirie locale

L'Élu responsable du dossier, M. Bernard Archambault, fait rapport verbal

* * * * *

4.3 Hygiène du milieu et Cours d'eau

RÉSOLUTION 2018-02-39

Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – règlement n° 2016-11 demande d'admissibilité et autorisation de remboursement

5

Considérant que le Conseil municipal a adopté son Règlement n° 2016-11 décrétant la création d'un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques;

Considérant que le Conseil municipal a également adopté le règlement n° 2016-06 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 5 522 000 \$ aux fins du financement du programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques;

Considérant que le règlement d'emprunt a été approuvé par le ministre le 4 mai 2017;

Considérant les procédures administratives et du délai pour la mise en fonction de ce programme;

Considérant les demandes présentées dans la période préparatoire dudit programme;

Considérant que les propriétaires des immeubles ont soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;

Considérant que la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme d'aide financière et que des fonds sont disponibles à cette fin;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2018

En conséquence, il est proposé par M. Bernard Archambault, appuyé par M. Pierre Lauzon et résolu

Que le Conseil municipal accepte les demandes d'aide financière soumises par les propriétaires de l'immeuble suivant situé à Saint-Antoine-sur-Richelieu dans le cadre du « programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques » :

Matricule	Montant demandé
2875-09-8234-0-000	15,000.00\$

Que le Conseil municipal autorise le paiement des montants demandés suite à l'analyse et à l'approbation de la demande par l'administration municipale s'assurant ainsi que tous les documents sont conformes tel que prescrit par la réglementation.

Que le Conseil municipal autorise l'utilisation du Fonds général – marge de crédit en prêt temporaire pour les premières demandes d'aides financières au Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques.

Adoptée à l'unanimité

4.4 Parcs et terrains de jeux

5 VIE COMMUNAUTAIRE (LOISIRS, CULTURE, TOURISME)

RÉSOLUTION 2018-02-40

Autorisation de dépenses

Il est proposé par Madame Patricia Bégin, appuyé par M. Pierre Lauzon, et résolu ;

Que le conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé à **4049.99\$** taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Loisir et vie communautaire		
Plaisirs d'hiver, le 10 février 2018	02 70156 999	2000.00 \$
Rémunération partielle des professeures (activités récréatives)	02 70157 996	1290.00 \$
Achat d'un radio-CD portatif pour l'activité « Vie Active »		79.99 \$
Sous-Total		3369.99 \$
Culture		
Conception et impression du dépliant « Programmation 2018 » à la MCED		630.00 \$
Cachet d'artiste pour Monique Désy-Proulx « autour d'un piano » 4 février		50.00 \$
Sous-total		680.00 \$
Grand Total		4049.99 \$

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2018

5.1 Loisirs récréatifs, sportifs et communautaires

L'Élue responsable du dossier, Mme Patricia Bégin, fait rapport verbal

RÉSOLUTION 2018-02-41

**Camp de jour 2018 : Autorisation de signature au Protocole d'entente
au maire et au directeur général : Colonie des Grèves**

Considérant le bilan positif de la tenue du Camp de jour en 2016 et en 2017 à la Colonie des Grèves de Contrecoeur;

En conséquence, il est proposé par Mme. Patricia Bégin , appuyé par M. Harry Gow et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la tenue du camp de jour 2018 à la Colonie des Grèves;

Que le Conseil municipal autorise la mairesse et le directeur général pour la signature du Protocole d'entente avec la Colonie des Grèves de Contrecoeur pour la tenue du Camp de jour 2018.

Adoptée à l'unanimité

5.1.1 Maison de la Culture Eulalie-Durocher

L'Élue responsable, Mme Patricia Bégin, du dossier fait rapport verbal

RÉSOLUTION 2018-02-42

**Festival Chants de Vieilles
Édition 2018 : Les 29, 30 juin et 1 juillet**

Considérant la tenue du Festival Chants de Vieilles sur le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu les 29, 30 juin et 1 juillet 2018;

Considérant que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve la tenue du Festival Chants de Vieilles, Édition 2018, organisé par l'organisme à but non lucratif (OBNL) Chants de Vieilles pour la 6^{ème} année consécutive dans le noyau villageois de ladite Municipalité;

Considérant que ladite Municipalité juge que la réalisation de cet événement en 2018 par ledit OBNL aura des retombées bénéfiques à plusieurs niveaux pour la communauté de la Municipalité, notamment par la venue de touristes en plus grand nombre;

Considérant que la municipalité désire la pérennité de cet événement pour les années 2018 à 2021

En conséquence, il est proposé par Mme. Patricia Bégin, appuyé par M. Pierre Lauzon et résolu:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2018

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve et autorise une aide financière pour l'année 2018 au montant de 4 000 \$;

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve et autorise une aide en services municipaux estimés à un montant maximum de 8 000 \$ à l'organisme à but non lucratif (OBNL) Chants de vieilles pour la tenue dudit Festival en 2018, lesdits services étant entre autres:

Prêt des lieux et équipements suivants propriétés de la Municipalité :

- Maison de la culture Eulalie-Durocher incluant les équipements disponibles et l'espace disponible dans le garage;
- Quai Ferdinand-Fecteau incluant le stationnement du quai;
- Le stationnement du Centre communautaire et le terrain de soccer adjacent, tous deux pour l'aménagement d'un camping (perçement ou altération des lieux d'aucunes sorte n'est permis, lieux remis en état);

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu versera l'aide financière au montant de 4 000\$ pour l'édition 2018 avant la tenue du Festival, le ou vers le 15 juin 2018;

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant suffisant prévues au budget 2018 dans ce dossier pour l'achat et la fourniture de services à l'organisme Chants de vieilles tels que :

- la location et l'installation d'unités de douches et de toilettes sèches;
- la location et de l'installation de feux de circulation alimentés par pile et chronomètre et de batteries de réserve;
- la location et l'installation de clôture;
- la fourniture et la mise en place de la signalisation de détour;
- des bacs pour les déchets; le recyclage et les résidus compostables (nombre à déterminer);
- la disponibilité de 1 ou 2 membres du personnel du service des travaux publics et ceux-ci sont sous la seule autorité de l'inspecteur municipal ou de l'adjointe à l'inspecteur.

Que le Conseil municipal précise à l'organisme :

- Toutes dépenses supplémentaires de la subvention octroyée au montant de 8 000\$ en services municipaux seront facturées à l'organisme Chants de vieilles;
- Une mise à jour des coûts sera effectuée par courriel à l'organisme Chants de vieilles le vendredi 22 juin 2018 afin que ceux-ci puissent prendre une décision concernant les dépenses supplémentaires encourues par lesdits services;
- Une autre mise à jour des coûts sera faite la veille de l'ouverture du Festival;
- La consommation d'alcool partout le long des rues est strictement interdite et toutes personnes en contravention du règlement régional en vigueur applicable par la Sûreté du Québec est susceptible de contravention;

Que le Conseil municipal indique à l'organisme Chants de Vieilles que les responsabilités, charges et/ou frais suivants incombent audit organisme en plus de la gestion des ordures et autres matières résiduelles :

- Le personnel d'encadrement pour la signalisation à l'intersection de la rue Mgr Gravel et du chemin de la Pomme-d'Or;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2018

- La demande pour l'autorisation de stationnement au bureau de Poste est sous la responsabilité et à la charge de l'organisme Chants de Vieilles;
- La demande et l'obtention de permis d'alcool sont sous la responsabilité et à la charge de l'organisme Chants de Vieilles autant pour les lieux non municipaux comme ceux de la Fabrique que pour les lieux municipaux;

Que l'organisme Chants de Vieilles transmet une preuve d'assurance responsabilité civile générale à la Municipalité;

Que l'organisme Chants de Vieilles transmet une copie des états financiers du Festival, Édition 2018, à la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

5.1.2 Tourisme

5.2 Santé et bien-être

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

5.2.1 Office municipal d'habitation des Maskoutains et d'Acton (OMH)

L'Élu responsable, M. Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2018-02- 43

Calendrier des versements de la quote-part 2018 à l'OMH

Considérant la contribution annuelle de la municipalité à l'Office municipal d'habitation

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par M. Bernard Archambault et résolu :

Que Le Conseil municipal verse la quote-part 2018 au montant de **4 865.00 \$** à l'Office municipal d'habitation des Maskoutains et d'Acton (OMH) comme suit en 2018 :

<input type="checkbox"/> Février	1 216,25 \$
<input type="checkbox"/> Avril	1 216,25 \$
<input type="checkbox"/> Juillet	1 216,25 \$
<input type="checkbox"/> Septembre	1 216,25 \$

Adoptée à l'unanimité

5.4 Bibliothèque Hélène Dupuis-Marion

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2018-02- 44

**Contribution 2018 à la Bibliothèque municipale Hélène-Dupuis-Marion
et calendrier des versements**

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par M. Robert Mayrand , et résolu :

Que le Conseil municipal octroie la somme de **16,000.00\$** comme contribution municipale pour l'année 2018 à la Bibliothèque municipale Hélène-Dupuis-Marion;

Que Le Conseil municipal verse la contribution municipale 2018 au montant de 16 000 \$ à la Bibliothèque municipale Hélène-Dupuis-Marion comme suit en 2018 :

- Février 4000.00 \$
- Mars 4000.00 \$
- Mai 4000.00\$
- Septembre 4000.00 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-02-45

Modifications heures ouvertures de la bibliothèque

Attendu que la bibliothèque municipale de Saint-Antoine-sur-Richelieu est un service municipal apprécié des citoyens

Attendu que les heures d'ouvertures de la bibliothèque n'ont pas été révisées depuis de nombreuses années

Il est proposé par M. Pierre Lauzon appuyé par M. Bernard Archambault et résolu :

Que la plage horaire de 16h00 à 19h00 soit ajoutée tous les mercredis soirs en sus des heures d'ouverture actuelle de la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité

5.4 Jumelage avec Dompierre sur Mer

L'Élu responsable, M. Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

* * * * *

6 Protection de l'environnement

Madame Ghislaine Massé fait rapport verbal

RÉSOLUTION 2018-02-46

**RALLIEMENT CONTRE LA POLLUTION RADIOACTIVE :PROJET DE
DÉPOTOIR RADIOACTIF DE SURFACE DE CHALK RIVER**

Considérant que Ottawa veut accumuler un million de mètres cube de déchets radioactifs dans une sorte de dépotoir municipal recouvert d'une membrane imperméable et de matériaux vulnérables à l'érosion

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2018

- Considérant** que cette colline radioactive serait au centre d'un marécage qui se draine directement dans la rivière des Outaouais
- Considérant** que plusieurs raisons nous font craindre des conséquences dévastatrices durant des siècles en provenance de ce dépotoir de surface pour la source d'eau potables qu'est la rivière des Outaouais, de Chalk River à Montréal;
- Considérant** qu'il est inacceptable que cette pollution radioactive coule dans les robinets et expose à hauts risques la santé de 4 à 5 millions de personnes;
- Considérant** que la durée de vie de certaines substances radioactives est de l'ordre de centaines de millions d'années alors que ce dépotoir n'est conçu que pour 400 ans au maximum;
- Considérant** que la Commission canadienne de sûreté nucléaire et l'Agence internationale de l'énergie atomique de sécurité recommandent des mesures d'imperméabilisation et de récupération des eaux pour la disposition des déchets radioactifs de faible intensité, et pour les déchets radioactifs de niveau intermédiaire, un environnement stable.

Il est proposé par Mme. Ghislaine Massé , appuyé par M. Harry Gow, et résolu:

- Que** le Conseil municipal appuie le Ralliement contre la pollution radioactive dans sa demande auprès des gouvernements fédéral et provincial ainsi que de la Communauté métropolitaine de Montréal, afin que les normes de l'Agence internationale de l'énergie atomique soient appliquées avec rigueur pour tous les types de déchets radioactifs.

Adoptée à l'unanimité

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

L'Élu responsable, M. Robert Mayrand, fait rapport verbal.

7.1 Transport collectif / Transport adapté

L'Élu responsable, M. Harry Gow, fait rapport

7.2 Agriculture

L'Élu responsable, M. Harry Gow, fait rapport

RÉSOLUTION 2018-02-47

Monsieur le conseiller Bernard Archambault se déclarant intéressé par cette résolution se retire de la salle et ne participe pas au vote

Demande à la CPTAQ, lot 4 833 195

Attendu que le propriétaire du lot 4833195 désire lotir la partie résidentielle sur ce lot.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2018

Attendu que le propriétaire du lot 4 833 195 à l'intention de présenter une demande d'utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie du lot soit: 817.6 mètres carrés, pour un usage résidentiel. (Minute 14 166 de Richard Dion a.g.)

Attendu que cette demande est conforme à la réglementation municipale de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Attendu que la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est favorable à la présente demande

Il est proposé par M. Robert Mayrand, appuyé par M. Harry Gow et résolu:

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu informe la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) que l'usage concernant la demande est conforme aux règlements municipaux et que la Municipalité appuie cette demande.

M. Bernard Archambault ne votant pas sur cette résolution

Adoptée à la majorité

8.0 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)

RÉSOLUTION 2018-02-48

La Fondation du maire de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Considérant que, la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a réalisé la Guignolée au cours des années 2015, 2016 et 2017,

Considérant que la mission de la Fondation du Maire, a comme objectif de : « soutenir financièrement et travailler en collaboration avec les organismes de bienfaisance situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, oeuvrant au soulagement de la pauvreté et de l'éducation ».

Considérant que la Fondation du Maire a accepté de prendre en charge la Guignolée à compter de 2018,

Considérant que l'assureur de la municipalité la MMQ, peut ajouter sans frais, la Fondation du Maire de Saint-Antoine-sur-Richelieu à titre d'assuré additionnel pour ; responsabilité civile des administrateurs, responsabilité civile contre les erreurs et omissions et crime.

Il est proposé par Mme. Chantal Denis, appuyé par M. Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal, transfère le dossier, les avoirs et la responsabilité de la Guignolée à la Fondation du maire et entérine la décision d'ajouter la Fondation du maire de Saint-Antoine-sur-Richelieu à titre d'assuré additionnel auprès de la MMQ. Le tout sans frais supplémentaires pour la municipalité

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2018

RÉSOLUTION 2018-02-49

Considérant que le nouveau rôle d'évaluation pour les années 2018-2019-2020 a été déposé à la municipalité le ou vers le 15 septembre 2017

Considérant que ce nouveau rôle a été utilisé pour élaborer le budget 2018

Considérant que ce nouveau rôle a été utilisé pour établir le compte de taxes et tarifs 2018

Il est proposé par M. Bernard Archambault ,appuyé par M. Robert Mayrand , et résolu :

Que le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu adopte rôle d'évaluation des années 2018-2019-2020

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-02-50

Projet de marché public

Attendu que l'organisme **APES** (Association pour un environnement sain) a déposé un projet de marché public dans la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu auprès de la MRC dans le cadre du **FDVR** (Fonds de développement Vallée du Richelieu).

Attendu que la municipalité est en accord avec ce projet .

Il est proposé par M. Robert Mayrand, appuyé par Mme. Patricia Bégin et résolu:

Que le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu appuie le projet de Marché public déposé à la MRC dans le cadre du Fonds de développement de la Vallée du Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

9 PÉRIODE DE QUESTION(S)

La Mairesse et le Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 21h20 pour se terminer à 21h27

* * *

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2018-02-51

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par M. Bernard Archambault, appuyé par Mme. Patricia Bégin la séance est levée à 21h28

* * * * *

• **PROCHAINES RENCONTRES**

Atelier de travail du Conseil municipal à huis clos	Mardi le 13 mars 2018
Séance enregistrée ordinaire publique 19 h 30	Mardi le 20 mars 2018

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou affectations.

Madame Chantal Denis
Mairesse

Aubert Gallant
Directeur général et secrétaire-trésorier